

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 9 OCTOBRE 2014

13/2 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES GENS DU VOYAGE - APPROBATION

Par délibération en date du 2 juillet 2014, notifiée par courrier reçu le 31 juillet 2014, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Des Gens Du Voyage procédait à une modification de ses statuts (copie de la délibération jointe en annexe).

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et à son article L.5211-20, il appartient aux organes délibérants des collectivités syndiquées de se prononcer, à la majorité qualifiée, sur cette modification statutaire.

Il est proposé au conseil municipal de valider cette modification de statuts.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.